



Casse moteur apres vente d un vehicule

Par **zack16**, le **04/03/2013** à **10:17**

Bonjour,

Je viens de vendre un véhicule (il y a un mois et 10 jours). Je suis un particulier, je ne suis pas un professionnel de l'automobile mais j'ai un bep de mecanique auto, l'acheteur est un professionnel de l'automobile qui achète à titre privé. Sur l'annonce, il était précisé que le bas moteur de ce vehicule avait été cassé et que je l'avais refait moi-même et que je pouvais fournir les factures de pièces. J'ai parcouru 5.000 km avec le véhicule avant de le vendre, fait une vidange et remplacé le filtre avant de le livrer afin de m'assurer que tout allait bien. Je livre le véhicule, de moi même je casse le prix de 400 € car, au contrôle technique, il y a une fuite à un amortisseur arrière mais le CT est OK.

Quinze jours après la vente, mon acheteur m'appelle pour me dire qu'il a changé les bougies et le débitmètre qui ont lâchés. Autrement, il m'envoie régulièrement des textos comme quoi il s'amuse bien avec la voiture. Là, il vient de me contacter (donc un mois et dix jours après l'achat) pour me dire qu'il avait fait 3.000 km, qu'il avait cassé le moteur et qu'il fallait trouver un arrangement pour les réparations.

Sachant que je ne lui ai rien caché sur le véhicule, que je lui ai réservé ce véhicule un mois et demi entre le moment de la visite et la livraison, que j'aurai gardé le véhicule pour moi si la vente n'avait pas eu lieu, suis-je dans l'obligation de participer aux frais de réparations ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **04/03/2013** à **13:22**

Bonjour,

Vous avez les textos ou e-mail dans lesquels il précise qu'il s'amuse bien avec la voiture et qu'il a fait 3.000 km ? De plus, selon votre récit, votre acheteur (surtout pas votre client, vous vendez à titre privé et non à titre commercial) vous déclare qu'il a cassé le moteur. Si oui, ce sont des éléments qui, avec le fait qu'il soit un pro de l'automobile, même s'il a acheté la voiture à titre de particulier, joueront contre lui. C'est à lui qu'il appartient de prouver qu'il s'agit bien d'un vice caché et vous ignorez ses appels, ses courriers, ses mails et autres textos (vous gardez bien ces écrits) tant que vous ne recevez pas une convocation par LR/AR pour une expertise contradictoire.

Par **zack16**, le **04/03/2013** à **15:04**

bonjour malheureusement je n ai pas garder les textos,je ne m attendais pas a ce que le moteur casse quand au kilometrage c est assez facile a prouver je l ai noté a la vente sur le certificat de cession.Est il endroit de me demander un dedommagement ou un rachat du vehicule ?

Par **Tisuisse**, le **04/03/2013** à **15:51**

C'est à lui de prouver qu'il y a eu vraiment vice caché et là, ce n'est pas gagné pour lui.

Par **zack16**, le **04/03/2013** à **16:20**

merci de m avoir repondu je vais donc attendre et on verra bien

Par **zack16**, le **08/03/2013** à **08:32**

bonjour, suite amon affaire ,l acheteur viens de m envoyer un sms pour me dire que le vehicule va etre expertisé.quelles dispositions doit je prendre sachant qu il habite a 350 kms de chez moi?suis je obliger d assister a l expertise ,dois je contacter un avocat? merci pour vos reponses

Par **Tisuisse**, le **08/03/2013** à **08:52**

Informez votre assureur afin que, dans le cadre de votre garantie "défense juridique" il puisse vous conseiller, voir charger un expert local d'assister à cette "expertise".

Le fait qu'il ait changé les bougies et le débitmètre, qu'il ait, en 10 jours, fait 3.000 km, sont des

éléments qui vont jouer contre lui. En effet, qui prouve que les bougies et le débitmètre qu'il aurait conservé par devers lui sont bien ceux qui proviennent dans la voiture incriminée ? rien. Il peut très bien avoir sorti ces pièces d'un stock de vieilles pièces qu'il a devers lui, dans son garage. De plus, c'est un professionnel, donc il n'est pas sensé ignorer les problèmes qui peuvent surgir, rien qu'au bruit, aux réactions de la voiture, il a l'habitude de déceler le moindre petit défaut.

Quelle est la date de 1ère mise en circulation de cette voiture vendue ? et combien de kilomètres avait-elle à son compteur au jour de cette vente ? enfin, à que prix a-t-elle été cédée ?

Par **zack16**, le **08/03/2013** à **09:21**

elle a été mise en circulation en novembre 1999 elle avait 114830 kms à la vente dont 5000kms que j'ai effectués moi-même avec le bas moteur refait, elle a été cédée à 9500€, il m'a réglé en liquide